



Comité Consultatif Régional de Pêche Lointaine

État : approuvé par le Comité Exécutif

Langue source : espagnol

Rédigé par : Julio Morón, José Ángel Angulo

M. Fokion Fotiadis
Directeur Général
DG Fisheries and Maritime Affairs
B-1049 BRUSSELS

Madrid, 9 octobre 2009

Cher Directeur Général,

Nous savons que vous êtes conscient de la gravité des actes de piraterie dont la flottille de pêche communautaire est actuellement victime dans l'Océan Indien.

Depuis le CCRPL, nous vous avons envoyé à plusieurs reprises des courriers et recommandations à ce sujet, et nous vous remercions pour tout le soutien dont a jusqu'à présent fait preuve à notre égard votre Direction Générale. Cela dit, la continuité et l'aggravation du problème nous contraignent à vous écrire à nouveau.

Le CCRPL vous prie de transmettre aux responsables de l'Opération ATALANTA le besoin d'adapter la stratégie au problème particulier de la flottille thonière.

Ces navires, comme vous le savez, exercent en permanence leur activité dans l'Océan Indien, ce qui les expose continuellement à ces actes de piraterie. Nous demandons donc à ce que cette flottille soit spécifiquement incluse parmi les priorités de l'Opération Atalanta.



Comité Consultatif Régional de Pêche Lointaine

Parallèlement à cela, nous vous prions de bien vouloir transmettre notre requête visant à l'application des mesures de défense les plus efficaces possibles, ce qui comprend l'embarquement d'une sécurité publique à bord, et ce, de façon cohérente pour tous les états membres.

Nous insistons sur le fait que nous parlons de sécurité publique, puisque l'emploi de la sécurité privée est, sur le plan juridique, impossible à appliquer aux niveaux nécessaires pour pouvoir lutter contre la piraterie, et qu'en outre, elle est totalement déconseillée par les membres de l'Opération ATALANTA.

Nous restons à votre entière disposition pour toute question.

Très cordialement,

Antonio Cabral
Président du CCRPL